



V I L L E D E
G E N È V E

LÉGISLATURE 2025-2030
DÉLIBÉRATION PR-1701 I
SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2026

Crédit brut de 33 412 000 francs destiné aux travaux d'aménagement du parc de la Jonction et du sentier des Saules, dont à déduire 460 000 francs pour les pré-étude et concertation (PRD-162), un crédit d'étude de 2 746 400 francs (PR-1508 I), des recettes de 109 800 francs du diagnostic pollution et la recette de 700 000 francs sur les travaux de dépollution, soit un montant net de 29 396 000 francs (PR-1701 I)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'art. 30, al. 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

par 50 oui contre 19 non et 9 abstentions

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 33 412 000 francs, destiné aux travaux d'aménagement paysager du parc de la Jonction et du sentier des Saules, dont à déduire la pré-étude et concertation pour l'aménagement du parc de la Jonction d'un montant de 460 000 francs (PRD-162), le crédit d'étude pour l'aménagement du parc de la Jonction d'un montant de 2 746 400 francs (PR-1508 délibération I), les recettes du diagnostic pollution prises en charge par l'Etat de Genève d'un montant de 109 800 francs et la recette de l'Etat de Genève sur les travaux de dépollution de 700 000 francs, soit un montant net de 29 396 000 francs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 29 396 000 francs.

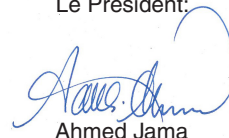
Art. 3. – La dépense nette de 29 396 000 francs, prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit de pré-étude et concertation voté le 20 juin 2018 de 460 000 francs (PRD-162) et le crédit d'étude voté le 6 septembre 2022 de 2 746 400 francs (PR-1508, N° PFI 091.087.05), soit un total de 32 602 400 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2029 à 2058.

Certifié conforme :

La Secrétaire :


Nadine Béné

Le Président:


Ahmed Jama